

## **CERTIFICAT D'AGRÈMENT D'UN MODÈLE DE COLIS**

L'Autorité compétente française,

Vu l'article L. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société **ROBATEL Industries** par la lettre MCh/JG1/103407/N° 19-107, du 2 octobre 2019, complétée par la lettre Fla/jgl/103407/N° 19-135 du 4 décembre 2019 ;

Vu le dossier de sûreté R75 ANS 001 révision C du 30 septembre 2019 et les notes R75 ANS 061 révision E et R75 ANS 071 révision E ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 17 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **R75** décrit dans l'annexe 0 et :

- chargé
  - de 1 à 5 guides de grappes activés et contaminés, retirés d'exploitation des centrales nucléaires, tels que décrits en annexe 1 ; ou
  - de 1 à 5 guides de grappes activés et fortement contaminés, retirés d'exploitation des centrales nucléaires, tels que décrits en annexe 2 ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes,

est conforme, en tant que modèle de **colis de type B(U) non fissile ou fissile excepté**, aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018 ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le **31 décembre 2027**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2020-061712**

Fait à Montrouge, le **18 décembre 2020**

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur du transport et des sources,

**Fabien FÉRON**

## RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Nouvelle version

Émission	Expiration	Type d'émission	Autorité	Cote du certificat	Annexes			
					t	0	1	2
16/12/2014	31/12/2019	Nouvel agrément	ASN	<b>F/412/B(U) 96 (rév. 0)</b>		x	x	x
18/12/2020	31/12/2027	Prorogation	ASN	<b>F/412/B(U) (rév. 1)</b>		x	x	x

